

## À propos du livre d'Alain Ehrenberg *L'enfant qui inquiète* (2025)

Jean-Claude Quentel<sup>a</sup>

### Résumé

Note de lecture de l'ouvrage d'Alain Ehrenberg, *L'enfant qui inquiète*, Paris, Odile Jacob, 2025, 192 pages.

Dans la suite de ses travaux visant à rendre compte des changements qu'ont connus nos sociétés dites individualistes et s'inscrivant, selon lui, dans un idéal de plus en plus marqué d'autonomie, Alain Ehrenberg vient s'intéresser dans son dernier livre à l'enfant. L'objectif se comprend étant donné l'importance de plus en plus grande que lui accordent ces sociétés, d'abord parce qu'il représente l'avenir, ensuite parce qu'il s'agirait dès lors de le préparer à assumer de plus en plus tôt et le mieux possible la fameuse autonomie. L'enfant qui inquiète est d'abord l'enfant d'une société qui s'inquiète de ce qu'elle est en mesure de transmettre.

Après un premier chapitre rappelant les thèmes fondamentaux que met en avant l'auteur dans ses travaux antérieurs, à savoir la santé mentale, l'individualisme et la notion d'autonomie, celui-ci propose dans une perspective qualifiée de socio-historique une évolution des conceptions de l'enfant de la modernité en trois temps. Ces trois temps sont ensuite développés en trois chapitres différents, en partant donc de la période la plus ancienne jusqu'à celle que nous sommes en train de vivre actuellement.

Indéniablement, Alain Ehrenberg a effectué des recherches approfondies sur ces trois périodes qu'il distingue dans ce parcours d'un enfant inscrit dans une société qui s'individualise de plus en plus. Il est allé fouiller dans le champ de la psychiatrie, avant même qu'elle ne se revendique comme pédopsychiatrie, dans le champ de la psychologie de l'enfant, dans celui également de l'éducation spécialisée, enfin dans ceux de la psychanalyse et de la neuropsychologie. Il fournit également un certain nombre de repères importants ayant balisé cette évolution de la conception de « l'enfant qui inquiète ».

---

<sup>a</sup> Psychologue clinicien, Professeur Émérite de l'Université Rennes 2, membre associé du LIRIS (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Innovations Sociétales), [jc.quentel@univ-rennes2.fr](mailto:jc.quentel@univ-rennes2.fr).  
Site : <http://jc.quentel.free.fr/>

### **Les trois moments de l'histoire de l'enfant individualisé**

Le premier de ces moments est celui de « l'enfant-individu déficient ». Il répond, ajoute l'auteur, à « un individualisme subordonné à l'ordre social ». L'enfant est vu comme déficient dans la mesure où il se caractérise par ses manques par rapport à l'adulte. Ce qui définit en fait la démarche adultocentriste s'inscrivant dans le courant évolutionniste qui va marquer la psychologie dite précisément « génétique » durant tout le XX<sup>e</sup> siècle et encore jusqu'à nos jours. L'auteur passe alors en revue l'enfance dite à l'époque « arriérée », les classes de perfectionnement, les débuts de la psychiatrie infantile et l'enfance délinquante. Il est également question dans ce chapitre des premiers psychanalystes, ainsi que du passage de l'enfance déficiente à l'enfance inadaptée, synonyme pour l'auteur de l'individualisation du mineur et d'une spécification de l'enfance.

Le second moment s'intéresse à « l'enfant-expressif ». C'est celui dans lequel l'auteur voit une « première inflexion individualiste ». L'enfant est conçu comme un être en remaniement constant ; il est doté d'un potentiel et n'est pas vu comme uniquement déficient. Il se spécifie par rapport à l'adulte. Nous sommes dans l'époque de développement des structures de type CMPP (Centres Médico-Psycho-Pédagogiques) et CMP (Centres Médico-Psychologiques) et de la création en France du diplôme de pédopsychiatre. Le bébé, et même le fœtus, sont à présent tous deux considérés comme une « personne ». L'enfant devient un « individu », résume Alain Ehrenberg. Cet enfant expressif est en fait d'abord celui de la psychanalyse, celle-ci constituant en outre une référence majeure pour les travailleurs sociaux. La notion de handicap se substitue à celle d'inadaptation en se centrant sur les désavantages. Il est à noter que pour l'auteur, l'enfant expressif est d'abord un enfant qui souffre. Il est vrai qu'il évoque alors l'importance particulière de l'apport de John Bowlby, en Angleterre.

Le dernier moment que considère l'auteur est celui de « l'enfant-individu acteur ». Il répond à « une seconde inflexion individualiste » qui s'étend jusqu'à nos jours. Cet enfant-là est au fondement, soutient l'auteur, de la CIDE, la Convention internationale des droits de l'enfant. Les droits dont il est doté s'exercent plutôt *avec* les parents, indique-t-il toutefois. Il reste qu'il ne serait plus tout à fait un enfant et que les frontières qui le distinguaient jusque-là de l'adulte tendent à se brouiller. C'est en même temps l'époque durant laquelle l'appellation « troubles du neurodéveloppement » remplace celle de « trouble mental » et où l'on parle d'école « inclusive ». On assiste également à l'éclosion de nouveaux troubles, notamment dans le cadre de l'école, mais également en dehors, avec notamment la prolifération des TDA/H<sup>1</sup>. L'autiste, quant à lui, représente la forme exemplaire de l'idéal du potentiel caché. En résumé, il n'est plus question dorénavant que de troubles du neurodéveloppement, liés à des dérèglements cérébraux, et les neurosciences cognitives s'imposent massivement.

### **La promotion de la notion de santé mentale**

On doit à Alain Ehrenberg, au-delà de cet ouvrage, une analyse très pertinente et surtout très éclairante de la nouvelle conception de la santé mentale et de la promotion de

---

<sup>1</sup> Trouble du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

À propos du livre d'Alain Ehrenberg, *L'enfant qui inquiète* (2025)

la notion de souffrance psychique qui s'imposent à partir des années 90<sup>2</sup>. Il fait remarquer que la notion de santé mentale est un véritable fourre-tout et une réponse confuse à un désarroi social et politique. Il en va de même, affirme-t-il, de celle de souffrance psychique. C'est dire déjà la portée explicative et scientifique de telles notions ! Elle est inexistante. Toutefois, Alain Ehrenberg rapporte, en tant que sociologue, la promotion de ces notions à la quête d'un accomplissement personnel et, plus largement, à une socialisation qui s'effectue dorénavant à l'aune de l'autonomie, ce qui vient dès lors conférer à la notion de subjectivité une place centrale dans nos sociétés. L'auteur repart de cette analyse dans cet ouvrage sur l'enfant qui inquiète. L'individu démocratique doit s'appuyer de plus en plus sur lui-même et cette quête de soi, se heurtant à la contingence de la socialisation, va dès lors de pair, soutient-il, avec une vulnérabilité de plus en plus crainte et ressentie. D'où l'importance accordée à la notion de santé mentale.

On peut comprendre que pour l'auteur la valorisation de la subjectivité ne soit paradoxalement pas une affaire de subjectivité dans la mesure où c'est bien une société qui fonctionne de la sorte, une société prônant donc un individualisme. L'individualisme est une forme de société comme une autre, insiste-t-il, se dissociant sur ce point de l'idéologie individualiste. Marcel Gauchet fait entendre de la même façon que l'individualisme ne peut être qu'une production sociale. Il reste que cette façon qu'a l'auteur de rendre compte de l'évolution de nos sociétés confère de plus en plus d'importance à l'affectivité, également aux émotions, et plus largement à la vie psychique. Et s'il nous dit qu'une sociologie normative, qu'il récuse, en vient à se questionner sur la différence entre l'homme psychologique et l'homme social, on peut se demander s'il n'épouse pas finalement la même propre position. Quoi qu'il en soit, il interfère incontestablement avec le domaine des cliniciens classiques et notamment de la psychanalyse, dont il se contente de dire par ailleurs, sans analyser plus avant dans sa réflexion les véritables enjeux, qu'elle a dû s'effacer dans la dernière période face à la montée des neurosciences.

On peut se demander jusqu'à quel point un « regard sociologique » sur ce qu'on appelle donc la santé mentale – et par ailleurs sur l'enfant – peut ne pas tenir compte des débats qui agitent ces questions. Car débats, il y a. Ce dont convient d'ailleurs implicitement Alain Ehrenberg lorsqu'il indique dès l'introduction que ces trois figures de l'enfant s'entremêlent et se recouvrent partiellement. Le sociologue, pas plus que n'importe quel chercheur s'inscrivant dans le cadre des sciences dites humaines, ne saurait se contenter de tenir une position d'observateur, neutre en quelque sorte. Il est nécessairement engagé, qu'il le veuille ou non, dans ce qu'il décrit ainsi que dans ce qu'il prétend expliquer. Est-il ainsi possible d'évoquer par exemple ces idéaux d'accomplissement personnel et de quête de soi auxquels prétend l'individualisme contemporain, quelles que soient les formes sous lesquelles ils se manifestent, sans souligner le fait qu'il s'agit de pures illusions ? La psychanalyse a précisément montré – sans avoir sur ce point été démentie – qu'il ne pouvait aucunement y avoir de transparence à soi-même, ce que présupposent en fin de compte ces idéaux.

---

<sup>2</sup> Cf. notamment de l'auteur, dès 2004, « Remarques pour éclaircir le concept de santé mentale », *Revue française des affaires sociales*, 2004, 1, p. 77-88. Le passage suivant invite particulièrement à la réflexion quant à la portée réelle de ces notions : « La souffrance psychique et la santé mentale semblent être l'horizon de l'individualisme contemporain, comme le paradis et l'enfer étaient celui du Moyen Âge » (p. 78).

Le discrédit qui porte actuellement sur la psychanalyse<sup>3</sup> ne résulte pas d'abord de débats d'origine scientifique, même si ces débats existent, virant très souvent à la foire d'empoigne, voire à l'insulte. Quelques neuroscientifiques promeuvent en fait une forme d'impérialisme qui les conduit à exclure toute démarche ne s'inscrivant pas dans leur orientation. Ce n'est pas le cas de tous les neuroscientifiques et certains tiennent un tout autre discours, en rappelant parfois que, somme toute, dans le champ des troubles mentaux, des difficultés scolaires et des inégalités sociales, l'apport des neurosciences était négligeable, quoi qu'il en soit des discours triomphants de certains<sup>4</sup>. Surtout ce discours est incontestablement en phase avec des positions politiques qu'on peut qualifier de néolibérales, même si ce terme est souvent employé de manière peu définie. Ce n'est pas pour rien, par exemple, que notre Éducation Nationale est actuellement dirigée par des neuroscientifiques qui ont évacué aussi bien les psychologues que les pédagogues ne s'inscrivant pas dans leur mouvance. Il n'est pas possible d'ignorer le climat dans lequel ce discrédit de la psychanalyse — et donc des sciences humaines — s'effectue aujourd'hui. Il y a à tout le moins de quoi s'interroger.

### **L'enfant et la question de l'autonomie**

On peut être par ailleurs surpris de voir qu'Alain Ehrenberg s'appesantit, dans cet ouvrage comme dans tous ses écrits — au même titre d'ailleurs que d'autres auteurs —, sur la notion d'autonomie sans jamais l'explicitier véritablement. Dès l'introduction, il saisit pourtant une citation qui fait précisément remarquer qu'elle n'est jamais définie en ce qui concerne l'enfant comme une « invite » à laquelle, dit-il, il ne peut résister. Concept clé dans son argumentation, comme il le rappelle alors, il rapporte l'autonomie à des représentations collectives qui imprègnent nos relations sociales sans même l'interroger dans ce qu'elle suppose en termes de processus. Il lui suffit de faire valoir que dans la société individualiste que nous connaissons aujourd'hui l'individu doit de plus en plus s'appuyer sur lui-même et son intériorité et que l'autonomie qu'il revendique se traduit par la valorisation de l'action, de l'initiative et de la responsabilité individuelles. On doit donc s'en tenir ici à la définition du sens commun.

Si la démarche peut se comprendre jusqu'à un certain point concernant l'adulte, il ne peut plus en être de même du côté de l'enfant. Il y va de son statut et c'est une question qui ne se règle pas facilement. L'autonomie, le concernant, n'est pas une notion nouvelle, s'il est vrai que l'accent est plus particulièrement mis aujourd'hui sur elle au point où tous les problèmes éducatifs lui semblent subordonnés. L'autonomie a depuis longtemps été — sinon de tout temps, même si la terminologie n'était pas nécessairement la même — l'objectif même de toute visée éducative. Cependant, elle constituait le but même de l'éducation de l'enfant, aucunement un point de départ, encore moins une condition à partir de laquelle une éducation peut s'effectuer, comme certains se

---

<sup>3</sup> Ce discrédit porte également, au-delà de la psychanalyse, sur les sciences humaines, la sociologie n'y échappant pas. Il concerne également bien sûr la psychiatrie en général.

<sup>4</sup> L'ouvrage récent de François Gonon, *Neurosciences, un discours néolibéral. Psychiatrie, éducation, inégalités* vient conforter, certes, le camp des psychanalystes, mais il interroge très sérieusement les méthodes et les résultats de certains de ses collègues dans lesquels il ne se reconnaît pas (Nîmes, Champ social, 2024).

À propos du livre d'Alain Ehrenberg, *L'enfant qui inquiète* (2025)

l'imaginant aujourd'hui<sup>5</sup>. On rétorquera que c'était précisément la représentation ancienne de l'enfant, celle qui ne le considérait pas encore comme une « personne ». Soit ! Il n'empêche que la question demeure et doit être posée du rapport de l'enfant à l'autonomie et qu'il n'est dès lors pas possible de ne pas en donner une définition en termes de processus. Il y va du but même de toute éducation de l'enfant. En d'autres termes, il n'est pas possible de ne pas s'interroger sur son statut.

Au demeurant, Alain Ehrenberg fait valoir dès la deuxième page de son introduction qu'à partir du moment où l'enfant a été considéré comme un individu, il a été saisi « comme une personne *spécifique* par rapport à l'adulte ». L'argument se trouve repris à plusieurs occasions dans l'ouvrage. Qui dit spécificité dit statut particulier. En fait, ce n'est pas si simple. La spécificité en question, nous dit Alain Ehrenberg, tient au fait qu'il est « un être en remaniement constant ». À la fin de l'ouvrage, il précise encore que cette spécificité tient au « potentiel d'avenir » qui est le sien. Comme d'autres auteurs qu'il cite, notamment Alain Renault, auteur d'un ouvrage intitulé significativement « La libération des enfants »<sup>6</sup>, Alain Ehrenberg est conduit à soutenir que la modernité en est venue à considérer l'enfant comme un individu distinct de l'adulte dans une perspective générale marquée par la dynamique de l'égalité individualiste... laquelle conduit à le considérer comme un individu au même titre que n'importe quel individu. Il y a manifestement là une contradiction.

### **La spécificité de l'enfant**

L'évolution de la conception de l'enfant à partir du XX<sup>e</sup> siècle se soutient d'avancées notoires qui se sont effectuées essentiellement dans trois domaines, à savoir la psychologie de l'enfant, la psychanalyse et le droit. Il ne peut être question ici de développer tous ces points<sup>7</sup>. La psychologie de l'enfant, aidée par le développement du cognitivisme, révélera que l'enfant a des « compétences précoces », contrairement à ce que soutenait la psychogénétique. De son côté, la psychanalyse sensibilisera la société au fait que l'enfant doit être écouté parce qu'il a des choses à dire, ce que Alain Ehrenberg résumera fort bien en parlant d'enfant-expressif et en rendant hommage à la psychanalyse dont l'apport a été décisif dans ce mouvement. Il est à noter cependant que la psychanalyse venait montrer que l'enfant ne fonctionnait pas autrement que l'adulte du point de vue des processus en œuvre dans la recherche de satisfaction. Elle traitait, autrement dit, de la problématique du désir chez l'enfant et ne prétendait pas que celui-ci avait le même statut que l'adulte en ce qui concerne le rapport qu'il entretient avec autrui et plus largement son positionnement social. La fameuse formule « l'enfant est une personne » a été de ce point de vue source de malentendus fort dommageables.

Le troisième de ces domaines est donc celui du droit. Il a pris une grande importance. La CIDE, adoptée par les Nations unies en novembre 1989, a été un tournant dans la mesure où elle octroyait des droits nouveaux à l'enfant par rapport à ce qu'il en

---

<sup>5</sup> « Pour *devenir effectivement autonome* il ne faut pas être posé primitivement comme tel (tout en étant reconnu comme ayant vocation à l'auto-nomie) », résume Marcel Gauchet (« L'enfant imaginaire », *Le Débat*, 1, 2015, p. 163, souligné par l'auteur).

<sup>6</sup> A. Renault, *La Libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance*, Calmann-Lévy, Paris, 2002.

<sup>7</sup> On consultera notamment J.-C. Quentel, « Une nouvelle violence faite à l'enfant : le vol de l'enfance », article qui résume rapidement ces questions (*Tétralogiques*, 27, 2022, p. 33-59).

était des Déclarations des droits de l'enfant qui l'avaient précédée. Elle lui conférait ce que les juristes et philosophes politiques appellent des « droits liberté » (des droits de...) et pas simplement des « droits créances » (des droits à...). Ces derniers lui sont garantis et obligent les adultes à son égard, alors que les premiers lui permettent d'exercer *par lui-même* des libertés civiles diverses. Alain Ehrenberg rappelle tout cela, mais il ne fait pas état des débats auxquels la CIDE a donné lieu. Il existe en effet deux interprétations des droits de l'enfant, l'une protectrice et l'autre émancipatrice, pourrait-on dire. Il est vrai que c'est à présent cette dernière qui est mise en avant. Des chercheuses comme Irène Théry et, de manière peut-être moins forte mais tout aussi réelle, Laurence Gavarini se sont inscrites contre ces nouveaux droits considérés comme aberrants parce que contrevenant au statut de l'enfant<sup>8</sup>. Elles sont citées par l'auteur, mais leur position critique n'est pas même évoquée.

Le débat n'est pas clos. Une position néolibérale éminemment critiquable et dont on peut montrer qu'elle méconnaît la spécificité du statut de l'enfant s'est imposée, mais elle est toujours contestée. Au demeurant, on rappellera pour l'instant, avant d'en venir à ce fameux statut de l'enfant, la contradiction qui consiste à poser l'enfant comme une personne capable d'exercer par lui-même des droits et, dans le même temps, à le protéger de plus en plus, à un point qui n'a jamais été aussi important. Étrangement, Alain Ehrenberg ne fait pas état de cette difficulté, ni donc de ces débats. Pas plus d'ailleurs que lorsqu'il est question, dans son ouvrage, du travail social et qu'il fait appel à Michel Chauvière, décédé depuis peu, il ne rappelle le combat que celui-ci mène depuis des années contre la « chalandisation » du travail social et les aberrations manifestes auxquelles elle conduit<sup>9</sup>. D'autres points seraient à ajouter, comme l'absence de réaction par rapport à la fameuse éducation positive, promue par des politiques et dont les cliniciens ne cessent de dire aujourd'hui les dégâts qu'elle occasionne du côté des parents<sup>10</sup>. La même absence de réaction s'observe également par rapport à la question, rapidement évoquée par Alain Ehrenberg, mais effectivement dominante aujourd'hui, notamment dans le champ de l'Éducation Nationale, des « compétences psychosociales »<sup>11</sup>. Il s'agit là d'une injonction bureaucratique, émanant de l'OMS, dont il apparaît qu'elle ne se soutient d'aucun statut scientifique. Tous ces points sont en fait traités de la même façon, dans l'ouvrage, que ce qui concerne la psychanalyse évoquée ci-dessus, sans prise de distance. On peut le regretter.

### **Le statut anthropologique de l'enfant**

Venons-en à la question décisive, en l'occurrence celle du statut de l'enfant. On s'accordera sans doute sur le fait qu'il existe un statut social de l'enfant et que ce statut-

---

<sup>8</sup> D'Irène Théry, on pourra notamment consulter « Convention des Nations Unies et idéologie des nouveaux droits de l'enfant », in *Autorité, responsabilité parentale et protection de l'enfant*, Confrontations européennes régionales, Chronique sociale, Lyon, 1992, p. 333-351.

<sup>9</sup> Cf. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La découverte, 2007. Le numéro de la revue *Tétralogiques* dans laquelle s'inscrit ce compte-rendu, numéro que Michel Chauvière a codirigé et dans lequel il a sans doute rédigé son dernier article, lui rend précisément hommage.

<sup>10</sup> Pour un recul sur la question et sur les origines de ce mouvement, cf. G. Neyrand, *Critique de la pensée positive. Heureux à tout prix ?*, Toulouse, Érès, 2024.

<sup>11</sup> La France serait, rappelle l'auteur, en retard sur ce point en Europe. Sans doute faut-il s'en réjouir. Nombre d'auteurs s'accordent sur le caractère confus d'une telle notion, dont témoigne d'ailleurs son appellation.

À propos du livre d'Alain Ehrenberg, *L'enfant qui inquiète* (2025)

là diffère selon les époques et selon les sociétés. L'historien Philippe Ariès nous y a particulièrement sensibilisés, mais nous le savions déjà à travers notamment les travaux des ethnologues. Alain Ehrenberg rappelle à juste titre les travaux de l'équipe de Dakar qui nous ont montré à quel point nous étions, chez les Wolofs, très loin de notre psychologie génétique occidentale. On pourrait également parler de Marcel Mauss qui a, chemin faisant, croisé le fer de manière percutante avec Piaget. Ce statut social de l'enfant varie également, aujourd'hui encore, selon les milieux à l'intérieur même d'une société. On remarquera cependant qu'il n'existe aucune société de par le monde et à travers l'histoire qui n'ait fait, avant nous, de l'enfant un égal de l'adulte. Seules nos sociétés individualistes prétendent être en mesure de le faire.

Notre propre conception de l'enfant se fonde aujourd'hui officiellement sur la CIDE, qu'elle soit ou non discutée. On en connaît au moins le premier article qui nous amène à parler d'enfant jusqu'à 18 ans, sachant toutefois que cet âge est arbitraire. Cette conception conduit donc à faire, dans nos sociétés, de l'adolescent un enfant. Or, tel n'était pas le cas jusqu'au moins la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et tel n'est toujours pas le cas aujourd'hui dans nombre de sociétés. L'adolescence est une création sociale d'origine relativement récente. Elle répond à une forme d'infantilisation culturellement fondée<sup>12</sup>. Notre adolescent n'est plus un enfant si l'on veut bien ne pas s'en tenir à ce que notre droit édicte. Il est mineur, tranche-t-il, et n'a aucun autre statut légal qui le particularisait. Donc il se confond, de ce point de vue, avec l'enfant. Peut-on pour autant continuer de le considérer comme un enfant ?

Dans l'ouvrage d'Alain Ehrenberg, cette question n'est pas posée. Aussi ne sait-on pas jusqu'à quel âge il est possible de parler d'enfant. Il est certain que si l'on considère que les frontières avec l'adulte s'estompent au point de disparaître, la question n'a aucunement lieu d'être. Il reste un être particulier dans la seule mesure où il est dit « en remaniement constant » et doté d'un « potentiel d'avenir ». Or, il faut faire état, concernant l'enfant, d'un statut non plus seulement social, mais *anthropologique*. Et il est un moment dans l'histoire de tout homme où il sort de l'enfance. Cette « sortie de l'enfance », que bien des sociétés ont marquée et marquent encore par des rites initiatiques, se trouve dans nos sociétés gommée par le fait que l'on a culturellement continué de faire comme s'il s'agissait toujours d'un enfant. Plus exactement, nous avons éclaté sur des années ce seuil que constitue la sortie de l'enfance.

Cette sortie de l'enfance est conditionnée par la puberté, mais la puberté est un phénomène physiologique. Or, les lois de la physiologie et de la biologie ne rendent pas compte des processus que recouvre ce seuil. Nous devons à Jean Gagnepain, avec sa théorie de la médiation, d'avoir rendu compte de ce seuil. On parlera avec lui d'« émergence à la personne », une « personne » qui n'est dès lors pas celle dont on parle communément quand on dit par exemple que l'enfant est une personne. L'enfant se spécifie précisément de n'avoir pas émergé à la personne<sup>13</sup> et donc de ne pas être en mesure de se positionner dans un rapport de réciprocité avec l'adulte, au sens où il demeure avec lui, qu'on le veuille ou non, dans un rapport de dépendance.

---

<sup>12</sup> Agnès Thiercé y insiste également dans son ouvrage *Histoire de l'adolescence. 1850-1914* (Paris, Belin, 1999).

<sup>13</sup> « La personne, en effet, ne peut être considérée comme pleinement formée qu'en fonction d'une capacité d'abstraction de soi qui n'apparaît qu'assez tardivement », précise déjà Marcel Gauchet (2015, *id.*, p. 163).

Jean-Claude Quentel

Dès lors, l'enfant (mais précisément pas l'adolescent), se spécifie de ne pas être *autonome*, dans un sens proche de celui de l'étymologie du terme<sup>14</sup>, pas plus qu'il ne peut être *responsable*, au sens où il ne lui est pas possible d'assumer les positions qu'il tient, pas plus qu'il ne pourrait assumer quoi que ce soit au nom d'autrui. C'est précisément la raison pour laquelle le parent doit assumer cette responsabilité pour lui. L'enfant participe, autrement dit, de la personne de l'adulte<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Est autonome, selon l'étymologie, celui qui se confère à lui-même ses propres lois. L'enfant, lui, s'inscrit toujours dans la loi de l'autre ; il s'imprègne de ses usages et n'est pas encore en mesure de se les approprier, c'est-à-dire d'en faire son affaire et donc de les transformer.

<sup>15</sup> Pour un développement de ces thèses et un approfondissement de la notion de « personne », on consultera Quentel J.-C., *Naître au social. Les enjeux de l'adolescence*, Paris, Books on Demand, 2022 et *La Personne au principe du social. Les leçons de l'adolescence*, Paris, Gallimard, 2023, coll. Bibliothèque des sciences humaines.